

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DE LA MITIS DU 28 NOVEMBRE 2018**

À la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le mercredi 28 novembre 2018 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, av du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 48, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet, et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS :

Mme Carolle-Anne Dubé (Métis-sur-Mer)	Mme Gitane Michaud (Les Hauteurs)
Mme Maïté Blanchette Vézina (Sainte-Luce)	Mme Sonia Bérubé (La Rédemption)
M. Bruno Paradis (Price)	M. Michel Côté (Sainte-Angèle-de-Mérici)
M. Jean-Pierre Bélanger (Saint-Charles)	M. Maurice Chrétien (Sainte-Jeanne-D'Arc)
M. Martin Soucy (Mont-Joli)	M. Jean-François Fortin (Sainte-Flavie)
M. Gilles Laflamme (Padoue)	M. Magella Roussel (Saint-Joseph-de-Lepage)
M. Rodrigue Roy (Grand-Métis)	M. Georges Deschênes (Saint-Gabriel-de-Rimouski)
M. Martin Reid (Saint-Octave-de-Métis)	M. André Lechasseur (Saint-Donat)
M. Ghislain Michaud (Price)	

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances, Mme Martine Caron, directrice aménagement et ressources humaines et M. Paul Gingras, aménagiste.

RÉSOLUTION C.M. 18-11-219

Campagne de sensibilisation contre la violence conjugale-appui

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.



POUR CES MOTIFS :

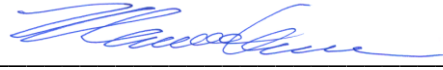
Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. André Lechasseur, et résolu à l'unanimité de proclamer la MRC de La Mitis alliée contre la violence conjugale.

Donné à Mont-Joli, ce 29 novembre 2018



M. Bruno Paradis
Préfet

N.B. Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.



M. Marcel Moreau
Directeur général et secrétaire-trésorier